30/09/2022

Fonds de droit français

GAN EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 7

5. Certification du Commissaire aux Comptes 13

6. Comptes de l'exercice 18

7. Annexe(s) 36

Caractéristiques de l’OPC (suite) 37

Rapport annuel de l'OPC Maître 39

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GAN EQUILIBRE

Part I, D - Code ISIN : FR0007010228

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds nourricier du FCP GROUPAMA EQUILIBRE. Son objectif de gestion est d'obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

La performance de l'OPCVM GAN EQUILIBRE pourra être différente de celle de son maître, GROUPAMA EQUILIBRE, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence.

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Le FCP est composé en totalité et en permanence en parts F de l'OPCVM GROUPAMA EQUILIBRE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions / rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.*
- *Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

A compter du 15 novembre 2021

- Mise à jour de l'indice Barclays qui change de nom et devient « Bloomberg » ;
- Passage de la publication de la VL de J+1 à J+2 jours ouvrés ;
- Mise à jour des frais courants dans les DICI à la clôture des fonds à fin septembre 2021 ;
- Modification du cut off qui passe à 9h00 ;
- Cours de VL en J ;
- Suppression du décalage en J-1 des benchmark le décalage en J-1 ;
- Passage en VL quotidienne du nourricier Retraite Equilibre.

11 Février 2022

- Ajout de la mention de Groupama Asset Management en tant que centralisateur des ordres en nominatif pur ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

31 mai 2022

Intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement, en conformité avec les exigences AMF (catégorie 1), SFDR (article 8) et taxonomie.

02 août 2022

- Changement de l'adresse du siège social de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration ;
- Mise à jour du narratif de son fonds maître Groupama Equilibre lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0%.

3. RAPPORT DE GESTION

Le Q4 2021 est marqué par la sortie progressive de la pandémie du COVID. Tout au long de cette crise, la mobilisation sans faille des banques centrales et des gouvernements a permis de maintenir l'outil de production intact et de créer les conditions d'un rebond de l'économie mondiale. En sortie de crise, La montée en puissance des campagnes de vaccination permet d'entrevoir la fin de la pandémie. La frénésie de consommation fait suite à plusieurs mois d'épargne forcée et les besoins de restockage sont au plus haut. La fin d'année est donc logiquement caractérisée par un environnement de croissance solide. Cependant, le rebond économique est accompagné d'un retour en force des dynamiques inflationnistes et le narratif imposé par les principaux banquiers centraux est celui d'une inflation transitoire. Le discours dominant considère alors que les déséquilibres causés par la crise du Covid devraient se résorber rapidement et permettre un retour rapide de l'inflation vers les niveaux cibles.

Le Q1 2022 est marqué par une augmentation de l'aversion au risque face à la persistance de l'inflation et au déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans les faits, la dynamique inflationniste s'avère beaucoup moins commode que prévu et les publications de l'inflation ne finissent pas de surprendre à la hausse pour atteindre des niveaux inégalés depuis les années 1980. Aux US en particulier, la réalité des chiffres d'inflation - tant sur leurs niveaux que dans leur composition - poussent la réserve fédérale à changer de discours pour adopter un ton plus offensif. Le mois de mars marque le début d'un nouveau cycle de resserrement monétaire. En Europe, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine rebat durablement les cartes sur l'architecture de sécurité avec des impacts notables sur la hausse des prix de l'énergie, sur la confiance des investisseurs et sur les échanges économiques. Si l'impact sur la croissance reste à déterminer, le choc sur les marchés financiers est immédiat.

Au Q2 2022, l'inflation s'installe, le conflit se durcit et la situation en Chine (politique zéro-Covid et crise immobilière) rajoute de la confusion à un contexte macro déjà très brouillé. Ces trois sources de risque se renforcent mutuellement et pèsent sur les perspectives de la croissance mondiale. L'accentuation des tensions inflationnistes pousse les banques centrales à adopter une posture de plus en plus restrictive, insufflant une forte volatilité sur les taux d'intérêts, les devises et les segments de croissance sur les actions. Dans l'attente d'une récession à venir, les flux d'investissements se détournent des actifs risqués et la part des cash dans les allocations augmente progressivement. Dans cet environnement de morosité extrême, le marché du travail aux Etats-Unis notamment se montre particulièrement solide et laisse planer l'espoir d'une récession de faible ampleur.

Le Q3 2022 marque une continuité par rapport à l'environnement du Q2, l'inflation en Europe et aux US se poursuit pour atteindre des niveaux proches de 10%, les banques centrales montent au créneau pour réaffirmer leur détermination à faire de la lutte contre l'inflation leur objectif prioritaire. La remontée des taux aux US se poursuit avec des pas mensuels de 75bps en juillet et septembre, laissant entrevoir des taux Fed Funds proches de 5% pour la fin de l'année. En Europe, les questionnements sur l'instabilité financière se font de plus en plus sentir, notamment au UK où le programme économique du nouveau gouvernement suscite quelques inquiétudes. Sur les marchés d'actions les mois d'été sont volatils mais le trimestre se termine sur des points bas.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a représenté un point de bascule important dans la politique de gestion du fonds. Avant le déclenchement du conflit, et conformément à notre appréciation d'un environnement de marché à forte croissance ET inflation élevée, nous avons adopté un positionnement offensif sur les actions (+5% par rapport au benchmark) et prudent sur les obligations (-6% d'exposition relative à duration équivalente). Après le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, nous sommes revenus à la neutralité sur les marchés d'actions en conservant la sous-exposition en duration. Dans les mois qui ont suivi, et en ligne avec un glissement des problématiques d'inflation vers des problématiques de récession, nous avons alors progressivement accentué la sous-exposition aux actions tout en réduisant la sous exposition aux actifs obligataires. En fin de période nous sommes revenus prudemment sur le crédit investment grade en €.

Sur la période 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance de GAN Equilibre N s'établit à -16.84%, IC et ID -16,74% contre -17.38% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA EQUILIBRE F	31 614 433,79	69 147 418,16

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **265 570 323,64** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

ARTICLE 8

La stratégie d'investissement et donc la prise en compte des critères ESG de l'OPCVM "GAN EQUILIBRE" est en lien avec celle de son OPCVM maître l'OPCVM "GROUPAMA EQUILIBRE"

Le fonds maitre étant un OPCVM d'OPCVM, la prise en compte des critères ESG se fera par des investissements en permanence et à hauteur de 90% minimum de son actif net dans :

- des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR
- des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs.

Pour cet OPCVM, la proportion des investissements pouvant être considérée comme durable sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités).

L'alignement de son portefeuille avec la taxonomie européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

FRAIS DE GESTION

Votre OPC est nourricier de **GROUPAMA EQUILIBRE (part F)** Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **1,36**% pour la part IC, **1,47%** pour la part NC et **1,36%** pour la part ID de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **1,08%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste

- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs :
    - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
    - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
    - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :
- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :
- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :
- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération ;
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées ;
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité ;
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management ;
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
    - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
    - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :
- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GAN EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP GAN EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GAN EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 09 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**265 570 323,64**	**355 580 963,20**
OPC MAÎTRE	**265 570 323,64**	**355 580 963,20**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	**1 921 203,20**	**7 013 973,19**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 921 203,20	7 013 973,19
COMPTES FINANCIERS	**2 542 810,98**	
Liquidités	2 542 810,98	
TOTAL DE L'ACTIF	**270 034 337,82**	**362 594 936,39**

PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	255 308 419,22	333 820 371,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	7 153 552,76	3 073 315,77
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 752 125,55	15 125 988,62
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 172 027,14	-1 279 821,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**268 042 070,39**	**350 739 854,84**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**1 992 267,43**	**9 280 430,78**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 992 267,43	9 280 430,78
COMPTES FINANCIERS		**2 574 650,77**
Concours bancaires courants		2 574 650,77
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**270 034 337,82**	**362 594 936,39**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	867,16	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**867,16**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	6 334,60	11 345,33
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**6 334,60**	**11 345,33**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-5 467,44**	**-11 345,33**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 189 946,35	1 286 513,30
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-1 195 413,79**	**-1 297 858,63**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	23 386,65	18 037,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-1 172 027,14**	**-1 279 821,00**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC.

Le FCP GAN EQUILIBRE est un fonds nourricier, sa valeur liquidative est calculée à partir de la valeur liquidative à J-1 du maître.

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

Méthode des coupons encaissés.

Méthode de comptabilisation des frais :

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.
Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'investisseur (DICI).

Part IC (C0), N (C1) et ID (D0) :

Catégorie de part	Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance				Commissions de mouvement		
	Assiette	Frais de gesion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats..)	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commission de surperformance	Assiette	Commission Perçue par le dépositaire	Commission Perçue par la Société de gestion
Part IC	Actif net	Taux maximum : 0,35% TTC	Taux maximum : 1,15% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opérations de Change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150€* TTC *selon la complexité	Néant
Part ID	Actif net	Taux maximum : 0,35% TTC	Taux maximum : 1,15% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opérations de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150€* TTC *selon la complexité	Néant
Part N	Actif net	Taux maximum : 0,85% TTC	Taux maximum : 1,15% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opérations de Change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150€* TTC *selon la complexité	Néant

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

<u>Rappel des frais de l'OPC maître GROUPAMA EQUILIBRE (part F) :</u>

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- *des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPC.*

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance				***Commissions de mouvement***		
Assiette	***Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)***	***Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)***	***Commission de surperformance***	***Assiette***	***Commission perçue par le dépositaire***	***Commission perçue par la Société de Gestion***
Actif net	*Taux maximum :* *0,90% TTC*	*Taux maximum* *0,25% TTC*	*Néant*	*Prélèvement sur chaque transaction*	*Valeurs mobilières : Néant* *Opération de change : 10 € TTC* *Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC* **selon la complexité*	*Par type d'instrument**

**Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »*

Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commissions de mouvement perçue par la Société de Gestion par type d'instrument	*Assiette*	*Taux maximum barème*
Actions et assimilés	*Prélèvement sur chaque transaction*	*0.10% TTC*
Obligations convertibles	*Prélèvement sur chaque transaction*	*0.05% TTC*
Obligations d'entreprise	*Prélèvement sur chaque transaction*	*0.05% TTC*
Obligations d'Etat	*Prélèvement sur chaque transaction*	*0.03% TTC*
Change dont de gré à gré (OTC)	*Prélèvement sur chaque transaction*	*0.005% TTC*
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	*Prélèvement sur chaque transaction*	*0.02% TTC*
Crédit défault swaps (CDS) et Asset Back Security	*Prélèvement sur chaque transaction*	*0.03% TTC*
Dérivés Listés (par lot)	*Prélèvement sur chaque transaction*	*2€*

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part GAN EQUILIBRE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GAN EQUILIBRE ID	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GAN EQUILIBRE N C	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**350 739 854,84**	**329 021 392,47**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	36 813 301,56	114 844 447,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-65 838 017,03	-134 240 509,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 141 802,47	15 698 382,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-86 081,71	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-59 533 375,95	26 714 000,91
Différence d'estimation exercice N	*-13 977 462,94*	*45 555 913,01*
Différence d'estimation exercice N-1	*-45 555 913,01*	*-18 841 912,10*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 195 413,79	-1 297 858,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**268 042 070,39**	**350 739 854,84**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	97 256,17
	Souscriptions à recevoir	1 811 973,75
	Autres créances	11 973,28
TOTAL DES CRÉANCES		**1 921 203,20**
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 811 897,22
	Rachats à payer	97 255,81
	Frais de gestion fixe	83 114,40
TOTAL DES DETTES		**1 992 267,43**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-71 064,23**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GAN EQUILIBRE IC		
Parts souscrites durant l'exercice	11 743,967700	20 415 826,79
Parts rachetées durant l'exercice	-21 933,133100	-39 577 808,54
Solde net des souscriptions/rachats	-10 189,165400	-19 161 981,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	78 117,323200	
Part GAN EQUILIBRE ID		
Parts souscrites durant l'exercice	1 214,752300	3 411 547,99
Parts rachetées durant l'exercice	-3 684,606500	-10 212 623,47
Solde net des souscriptions/rachats	-2 469,854200	-6 801 075,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 524,265900	
Part GAN EQUILIBRE N C		
Parts souscrites durant l'exercice	15 840,172700	12 985 926,78
Parts rachetées durant l'exercice	-19 058,168500	-16 047 585,02
Solde net des souscriptions/rachats	-3 217,995800	-3 061 658,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	90 666,918000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GAN EQUILIBRE IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GAN EQUILIBRE ID	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GAN EQUILIBRE N C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Part GAN EQUILIBRE IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	498 843,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GAN EQUILIBRE ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	347 258,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GAN EQUILIBRE N C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	343 843,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,46
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			265 570 323,64
	FR0012395572	GROUPAMA EQUILIBRE F	265 570 323,64
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**265 570 323,64**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-1 172 027,14	-1 279 821,00
Total	**-1 172 027,14**	**-1 279 821,00**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GAN EQUILIBRE IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-487 946,61	-554 868,29
Total	**-487 946,61**	**-554 868,29**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GAN EQUILIBRE ID		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-336 197,88	-362 388,78
Total	**-336 197,88**	**-362 388,78**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GAN EQUILIBRE N C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-347 882,65	-362 563,93
Total	**-347 882,65**	**-362 563,93**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7 153 552,76	3 073 315,77
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 752 125,55	15 125 988,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**13 905 678,31**	**18 199 304,39**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GAN EQUILIBRE IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 024 488,87	7 030 998,96
Total	**3 024 488,87**	**7 030 998,96**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GAN EQUILIBRE ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	9 237 437,67	7 665 314,46
Capitalisation		
Total	**9 237 437,67**	**7 665 314,46**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GAN EQUILIBRE N C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 643 751,77	3 502 990,97
Total	**1 643 751,77**	**3 502 990,97**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	**338 279 921,64**	**350 718 568,95**	**329 021 392,47**	**350 739 854,84**	**268 042 070,39**
Part GAN EQUILIBRE IC en EUR					
Actif net	169 428 469,11	171 366 115,90	160 052 526,87	163 052 295,03	120 088 086,56
Nombre de titres	103 420,359000	101 646,902100	97 659,049500	88 306,488600	78 117,323200
Valeur liquidative unitaire	1 638,25	1 685,89	1 638,89	1 846,43	1 537,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,81	15,17	26,30	79,62	38,71
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,35	-5,65	-5,76	-6,28	-6,24
Part GAN EQUILIBRE ID en EUR					
Actif net	107 920 886,43	111 126 825,05	100 025 825,14	106 490 686,67	82 741 172,99
Nombre de titres	42 255,196800	42 280,787800	39 148,711800	36 994,120100	34 524,265900
Valeur liquidative unitaire	2 554,02	2 628,30	2 555,02	2 878,58	2 396,60
+/- values nettes unitaire non distribuées	18,42	42,06	83,07	207,20	267,56
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,11	-8,82	-8,99	-9,79	-9,73
Part GAN EQUILIBRE N C en EUR					
Actif net	60 930 566,10	68 225 628,00	68 943 040,46	81 196 873,14	65 212 810,84
Nombre de titres	79 142,602500	86 208,988100	89 712,604100	93 884,913800	90 666,918000
Valeur liquidative unitaire	769,88	791,39	768,48	864,85	719,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,55	7,12	12,34	37,31	18,12
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,43	-3,49	-3,54	-3,86	-3,83

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
FRANCE				
GROUPAMA EQUILIBRE F	EUR	2 414 714,7085	265 570 323,64	99,08
TOTAL FRANCE			**265 570 323,64**	**99,08**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**265 570 323,64**	**99,08**
TOTAL Organismes de placement collectif			**265 570 323,64**	**99,08**
Créances			**1 921 203,20**	**0,71**
Dettes			**-1 992 267,43**	**-0,74**
Comptes financiers			**2 542 810,98**	**0,95**
Actif net			**268 042 070,39**	**100,00**

Part GAN EQUILIBRE ID	**EUR**	**34 524,265900**	**2 396,60**
Part GAN EQUILIBRE N C	**EUR**	**90 666,918000**	**719,25**
Part GAN EQUILIBRE IC	**EUR**	**78 117,323200**	**1 537,27**

7. ANNEXE(S)

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GAN EQUILIBRE

Part I, C - Code ISIN : FR0010271395

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds nourricier du FCP GROUPAMA EQUILIBRE. Son objectif de gestion est d'obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

La performance de l'OPCVM GAN EQUILIBRE pourra être différente de celle de son maître, GROUPAMA EQUILIBRE, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence.

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Le FCP est composé en totalité et en permanence en parts F de l'OPCVM GROUPAMA EQUILIBRE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions / rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.*
- *Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GAN EQUILIBRE

Part N, C - Code ISIN : FR0010271387

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds nourricier du FCP GROUPAMA EQUILIBRE. Son objectif de gestion est d'obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

La performance de l'OPCVM GAN EQUILIBRE pourra être différente de celle de son maître, GROUPAMA EQUILIBRE, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence.

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Le FCP est composé en totalité et en permanence en parts F de l'OPCVM GROUPAMA EQUILIBRE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions / rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation :

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCP sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- *Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.*
- *Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.*

30/09/2022

Fonds de droit français

GROUPAMA EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l’OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 7

5. Certification du Commissaire aux Comptes 15

6. Comptes de l'exercice 20

7. Annexe(s) 45

Caractéristiques de l’OPC (suite) 46

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EQUILIBRE
Part F, D - Code ISIN : FR0012395572
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).
Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.
Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.
Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.
Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report.
Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

A compter du 15 novembre 2021

- Mise à jour de l'indice Barclays qui change de nom et devient « Bloomberg » ;
- Passage de la publication de la VL de J+1 à J+2 jours ouvrés ;
- Mise à jour des frais courants dans les DICI à la clôture des fonds à fin septembre 2021 ;
- Modification du cut off qui passe de 11h00 à 9h30.

11 février 2022

- Ajout de la mention de Groupama Asset Management en tant que centralisateur des ordres en nominatif pur ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

31 mai 2022

Intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement, en conformité avec les exigences AMF (catégorie 1), SFDR (article 8) et taxonomie.

02 Août 2022

- Changement de l'adresse du siège social de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration ;
- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% ;
- Fermeture de la part dédiée GDM par rachat total des parts.

3. RAPPORT DE GESTION

Le Q4 2021 est marqué par la sortie progressive de la pandémie du COVID. Tout au long de cette crise, la mobilisation sans faille des banques centrales et des gouvernements a permis de maintenir l'outil de production intact et de créer les conditions d'un rebond de l'économie mondiale. En sortie de crise, La montée en puissance des campagnes de vaccination permet d'entrevoir la fin de la pandémie. La frénésie de consommation fait suite à plusieurs mois d'épargne forcée et les besoins de restockage sont au plus haut. La fin d'année est donc logiquement caractérisée par un environnement de croissance solide. Cependant, le rebond économique est accompagné d'un retour en force des dynamiques inflationnistes et le narratif imposé par les principaux banquiers centraux est celui d'une inflation transitoire. Le discours dominant considère alors que les déséquilibres causés par la crise du Covid devraient se résorber rapidement et permettre un retour rapide de l'inflation vers les niveaux cibles.

Le Q1 2022 est marqué par une augmentation de l'aversion au risque face à la persistance de l'inflation et au déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans les faits, la dynamique inflationniste s'avère beaucoup moins commode que prévu et les publications de l'inflation ne finissent pas de surprendre à la hausse pour atteindre des niveaux inégalés depuis les années 1980. Aux US en particulier, la réalité des chiffres d'inflation - tant sur leurs niveaux que dans leur composition - poussent la réserve fédérale à changer de discours pour adopter un ton plus offensif. Le mois de mars marque le début d'un nouveau cycle de resserrement monétaire. En Europe, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine rebat durablement les cartes sur l'architecture de sécurité avec des impacts notables sur la hausse des prix de l'énergie, sur la confiance des investisseurs et sur les échanges économiques. Si l'impact sur la croissance reste à déterminer, le choc sur les marchés financiers est immédiat.

Au Q2 2022, l'inflation s'installe, le conflit se durcit et la situation en Chine (politique zéro-Covid et crise immobilière) rajoute de la confusion à un contexte macro déjà très brouillé. Ces trois sources de risque se renforcent mutuellement et pèsent sur les perspectives de la croissance mondiale. L'accentuation des tensions inflationnistes pousse les banques centrales à adopter une posture de plus en plus restrictive, insufflant une forte volatilité sur les taux d'intérêts, les devises et les segments de croissance sur les actions. Dans l'attente d'une récession à venir, les flux d'investissements se détournent des actifs risqués et la part des cash dans les allocations augmente progressivement. Dans cet environnement de morosité extrême, le marché du travail aux Etats-Unis notamment se montre particulièrement solide et laisse planer l'espoir d'une récession de faible ampleur.

Le Q3 2022 marque une continuité par rapport à l'environnement du Q2, l'inflation en Europe et aux US se poursuit pour atteindre des niveaux proches de 10%, les banques centrales montent au créneau pour réaffirmer leur détermination à faire de la lutte contre l'inflation leur objectif prioritaire. La remontée des taux aux US se poursuit avec des pas mensuels de 75bps en juillet et septembre, laissant entrevoir des taux Fed Funds proches de 5% pour la fin de l'année. En Europe, les questionnements sur l'instabilité financière se font de plus en plus sentir, notamment au UK où le programme économique du nouveau gouvernement suscite quelques inquiétudes. Sur les marchés d'actions les mois d'été sont volatils mais le trimestre se termine sur des points bas.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a représenté un point de bascule important dans la politique de gestion du fonds. Avant le déclenchement du conflit, et conformément à notre appréciation d'un environnement de marché à forte croissance ET inflation élevée, nous avons adopté un positionnement offensif sur les actions (+5% par rapport au benchmark) et prudent sur les obligations (-6% d'exposition relative à duration équivalente). Après le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, nous sommes revenus à la neutralité sur les marchés d'actions en conservant la sous-exposition en duration. Dans les mois qui ont suivi, et en ligne avec un glissement des problématiques d'inflation vers des problématiques de récession, nous avons alors progressivement accentué la sous-exposition aux actions tout en réduisant la sous exposition aux actifs obligataires. En fin de période nous sommes revenus prudemment sur le crédit investment grade en €.

Sur la période 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance de Groupama Equilibre pour :
la part F : -16,17%.
la part M : -19,29% depuis le 03/11/2021.
la part N : -16.55%.
la part R : -15,88%.

contre -16.64% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ISHARES BC EURO TREAS BOND	122 272 196,09	299 639 857,09
iShares III PLC - iShares EUR Aggregate Bond UCITS ETF	137 852 154,01	197 204 506,92
AMUNDI INDEX MSCI NORTH AMERICA - IE	13 309 251,08	178 093 075,22
AMUNDI INDEX MSCI EUROPE - IE	40 704 627,95	140 538 872,95
ISHR NRTH AMER IDX-D ACC EUR		148 296 766,80
iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc)	69 949 097,29	54 235 026,69
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI - UCITS ETF DR C	109 926 564,52	
LYXOR UCITS ETF MSCI USA	100 052 371,98	
AMERI-GAN O	49 048 707,66	32 943 832,65
AMUNDI INDEX BARCLAYS EURO AGG CORPOR-IE		75 775 969,23

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 458 080 334,69**
  - o Change à terme : 423 267 534,69
  - o Future : 34 812 800,00
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB HSBC FRANCE EX CCF MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **653 164 258,86** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

ARTICLE 8

S'agissant d'un OPCVM d'OPCVM, la prise en compte des critères ESG se fera par des investissements en permanence et à hauteur de 90% minimum de son actif net dans :

- des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR
- des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs.

La proportion des investissements pouvant être considérés comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (30% de l'actif hors liquidités).

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commercialesLes responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs :
    - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre) ;
    - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion ;
    - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients.

- Les objectifs qualitatifs permettent :
    - De limiter le poids de la performance strictement financière ;
    - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération ;
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées ;
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité ;
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management ;
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management ;
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management.

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GROUPAMA EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie GAITTE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 164 600 029,53**	**1 595 709 327,50**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**1 161 610 294,53**	**1 590 361 404,85**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 161 610 294,53	1 590 361 404,85
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**2 989 735,00**	**5 347 922,65**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 989 735,00	5 347 922,65
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**443 855 945,71**	**539 635 538,16**
Opérations de change à terme de devises	423 267 534,69	499 377 156,99
Autres	20 588 411,02	40 258 381,17
COMPTES FINANCIERS	**16 523 161,55**	**291 402,41**
Liquidités	16 523 161,55	291 402,41
TOTAL DE L'ACTIF	**1 624 979 136,79**	**2 135 636 268,07**

PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 142 281 259,97	1 577 506 977,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	10 464 071,93	2 269 214,29
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	49 417 816,87	47 366 497,69
Résultat de l'exercice (a,b)	-14 582 109,32	-16 456 201,66
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 187 581 039,45**	**1 610 686 487,73**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**2 989 735,00**	**5 346 736,27**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 989 735,00	5 346 736,27
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 989 735,00	5 346 736,27
Autres opérations		
DETTES	**433 866 355,04**	**516 082 603,63**
Opérations de change à terme de devises	432 096 145,44	505 415 263,58
Autres	1 770 209,60	10 667 340,05
COMPTES FINANCIERS	**542 007,30**	**3 520 440,44**
Concours bancaires courants	542 007,30	3 520 440,44
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**1 624 979 136,79**	**2 135 636 268,07**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
MSCI EMU FUT 1222	34 812 800,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 1221		165 761 616,12
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	28 351,40	10 127,43
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 216 356,92	
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		1 537 420,61
TOTAL (1)	**2 244 708,32**	**1 547 548,04**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	115 173,52	138 129,05
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**115 173,52**	**138 129,05**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**2 129 534,80**	**1 409 418,99**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	16 961 755,98	17 076 217,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-14 832 221,18**	**-15 666 798,79**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	250 111,86	-789 402,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-14 582 109,32**	**-16 456 201,66**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

- **Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger**
  - Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation (Clôture).
  - Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation (Clôture).
  - Valeurs négociées dans la zone Amérique

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation (Clôture).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

- **Titres non négociés sur un marché réglementé**
  - Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
  - Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

- **Titres et actions d'OPC**

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

- **Titres de créances négociables**

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :
  - Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
  - Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
    - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
    - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

- **Opérations de gré à gré**
  - La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
  - Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

- **Opérations à terme ferme et conditionnelles**
  - Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
  - Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

- **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**
  - **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
  - **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
  - **Pour les swaps**
    - Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.

    - Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'investisseur (DICI).

Catégorie de part	Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance				Commissions de mouvement		
	Assiette	**Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)**	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	**Commission de surperformance**	**Assiette**	**Commission perçue par le dépositaire**	**Commission perçue par la Société de Gestion**
Part F	Actif net	Taux maximum : 0,90%	Taux maximum : 0,25% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par type d'instrument*
Part M	Actif net	Taux maximum : 0,80% TTC	Taux maximum : 0,25% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par type d'instrument*
Part N	Actif net	Taux maximum : 1,35% TTC	Taux maximum : 0,25% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par type d'instrument*
Part R	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC	Taux maximum : 0,25% TTC	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Par type d'instrument*

* Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

- Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.
La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Part GROUPAMA EQUILIBRE F	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA EQUILIBRE N	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part M	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**1 610 686 487,73**	**1 355 225 537,16**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	291 399 072,10	377 381 931,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-481 553 353,07	-286 595 853,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	168 367 258,22	45 317 138,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-53 835 827,55	-3 865 159,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	29 730 500,71	55 131 382,40
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-106 214 683,03	-37 428 039,36
Frais de transactions	-154 359,68	-184 296,62
Différences de change	18 947 044,70	-13 260 092,55
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-283 295 350,77	142 427 513,00
Différence d'estimation exercice N	*-44 372 339,15*	*238 923 011,62*
Différence d'estimation exercice N-1	*-238 923 011,62*	*-96 495 498,62*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	8 336 471,27	-7 796 774,41
Différence d'estimation exercice N	*2 989 735,00*	*-5 346 736,27*
Différence d'estimation exercice N-1	*5 346 736,27*	*-2 450 038,14*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-14 832 221,18	-15 666 798,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 187 581 039,45**	**1 610 686 487,73**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	34 812 800,00	2,93
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**34 812 800,00**	**2,93**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							16 523 161,55	1,39
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							542 007,30	0,05
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	16 523 161,55	1,39								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	542 007,30	0,05								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	130 199 014,12	10,96	20 772 742,55	1,75				
Opérations temporaires sur titres								
Créances	32 121 418,62	2,70						
Comptes financiers	4 017 106,87	0,34	55 619,84		59 474,91	0,01	28 578,73	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	399 632 521,82	33,65						
Comptes financiers							0,10	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	32 121 418,62
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	391 146 116,07
	Souscriptions à recevoir	8 261 173,29
	Rétrocession de frais de gestion	8 717,53
	Dépôts de garantie en espèces	2 378 520,20
	Collatéraux	9 940 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		**443 855 945,71**
DETTES		
	Vente à terme de devise	399 632 521,82
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	32 463 623,62
	Rachats à payer	210 326,25
	Frais de gestion fixe	1 559 883,35
TOTAL DES DETTES		**433 866 355,04**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**9 989 590,67**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EQUILIBRE F		
Parts souscrites durant l'exercice	654 281,793600	85 190 692,58
Parts rachetées durant l'exercice	-2 965 722,578000	-380 044 647,01
Solde net des souscriptions/rachats	-2 311 440,784400	-294 853 954,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 414 714,708500	
Part GROUPAMA EQUILIBRE GDM		
Parts souscrites durant l'exercice	8 821,910	7 784 266,94
Parts rachetées durant l'exercice	-27 181,264	-23 479 962,50
Solde net des souscriptions/rachats	-18 359,354	-15 695 695,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Part GROUPAMA EQUILIBRE N		
Parts souscrites durant l'exercice	961 966,180000	198 423 112,58
Parts rachetées durant l'exercice	-369 582,086300	-78 028 743,56
Solde net des souscriptions/rachats	592 384,093700	120 394 369,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 041 447,858400	
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part M		
Parts souscrites durant l'exercice	1,0000	1 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,0000	1 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part R		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EQUILIBRE F Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE GDM Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE N Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part M Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Part GROUPAMA EQUILIBRE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 224 468,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	204 969,86
Part GROUPAMA EQUILIBRE GDM	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	18 843,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	5 210,92
Part GROUPAMA EQUILIBRE N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 261 317,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	332 699,17
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Rétrocessions des frais de gestion	0,06
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,03

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			653 164 258,86
	FR0010891432	AMERI-GAN O	118 595 177,45
	FR0013229721	G FUND CREDIT EURO ISR O	45 702 419,94
	LU1717592692	G FUND GBL INFL SHORT DURATION OCEUR	10 616 283,68
	FR0013073806	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O	11 999 203,60
	LU1897556608	G FUND - WORLD REVOLUTIONS OC EUR	13 633 729,47
	FR0010890483	GROUPAMA CREDIT EURO CT OC	11 930 545,14
	FR0010973131	GROUPAMA ETAT EURO ISR O	100 605 408,33
	FR0012097319	GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	48 761 646,34
	FR0010892133	GROUPAMA JAPON STOCK O	11 303 567,68
	FR0013283496	GROUPAMA OBLIG EURO O	149 817 263,11
	FR0013229739	GROUPAMA US EQUITIES O	130 199 014,12
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**653 164 258,86**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-14 582 109,32	-16 456 201,66
Total	**-14 582 109,32**	**-16 456 201,66**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 185 237,16	-4 724 156,69
Total	**-2 185 237,16**	**-4 724 156,69**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE GDM		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		-35 594,26
Total		**-35 594,26**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-12 396 866,97	-11 696 450,31
Total	**-12 396 866,97**	**-11 696 450,31**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4,86	
Total	**-4,86**	

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-0,33	-0,40
Total	**-0,33**	**-0,40**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	10 464 071,93	2 269 214,29
Plus et moins-values nettes de l'exercice	49 417 816,87	47 366 497,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**59 881 888,80**	**49 635 711,98**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	21 493 829,79	20 480 610,28
Capitalisation		
Total	**21 493 829,79**	**20 480 610,28**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE GDM		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		454 359,18
Total		**454 359,18**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	38 388 024,20	28 700 739,14
Total	**38 388 024,20**	**28 700 739,14**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	30,84	
Total	**30,84**	

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3,97	3,38
Total	**3,97**	**3,38**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	**1 187 787 945,09**	**1 342 363 327,63**	**1 355 225 537,16**	**1 610 686 487,73**	**1 187 581 039,45**
Part GROUPAMA EQUILIBRE F en EUR					
Actif net	486 256 357,13	545 761 095,03	541 512 052,16	620 111 583,46	265 579 777,75
Nombre de titres	4 190 763,847800	4 560 317,046800	4 635 832,704100	4 726 155,492900	2 414 714,708500
Valeur liquidative unitaire	116,03	119,67	116,81	131,20	109,98
+/- values nettes unitaire non distribuées		1,12	0,48	4,33	8,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,48				
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,29	-0,78	-0,58	-0,99	-0,90
Part GROUPAMA EQUILIBRE GDM en EUR					
Actif net	15 147 361,05	14 100 743,45	13 805 722,06	15 514 317,61	
Nombre de titres	20 607,804	18 496,878	18 452,449	18 359,354	
Valeur liquidative unitaire	735,03	762,33	748,17	845,03	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,44	7,22	-4,06	24,74	
Capitalisation unitaire sur résultat	2,07	-1,01	0,37	-1,93	
Part GROUPAMA EQUILIBRE N en EUR					
Actif net	686 323 772,30	782 439 088,10	799 907 661,21	975 060 471,91	922 000 355,31
Nombre de titres	3 493 675,102400	3 879 118,358400	4 081 351,118400	4 449 063,764700	5 041 447,858400
Valeur liquidative unitaire	196,44	201,70	195,99	219,16	182,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,52	1,88	-1,09	6,45	7,61
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,36	-2,19	-1,85	-2,62	-2,45

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part M en EUR					
Actif net					809,86
Nombre de titres					1,0000
Valeur liquidative unitaire					809,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					30,84
Capitalisation unitaire sur résultat					-4,86
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part R en EUR					
Actif net	60 454,61	62 401,05	101,73	114,75	96,53
Nombre de titres	600,0000	600,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire	100,75	104,00	101,73	114,75	96,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02	0,97	-0,56	3,38	3,97
Capitalisation unitaire sur résultat	0,13	-0,61	-0,27	-0,40	-0,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMERI-GAN O	EUR	2 681,589	118 595 177,45	9,99
G FUND CREDIT EURO ISR O	EUR	5 362,705	45 702 419,94	3,85
G FUND OPPORTUNITIES EUROPE O	EUR	1 640,91	11 999 203,60	1,01
GROUPAMA CREDIT EURO CT OC	EUR	1 057,529	11 930 545,14	1,00
GROUPAMA ETAT EURO ISR O	EUR	11 391,888	100 605 408,33	8,48
GROUPAMA EUROPE EQUITIES O	EUR	3 586,441	48 761 646,34	4,10
GROUPAMA JAPON STOCK O	EUR	597,715	11 303 567,68	0,95
GROUPAMA OBLIG EURO O	EUR	16 371,539	149 817 263,11	12,62
GROUPAMA US EQUITIES O	USD	8 333,037	130 199 014,12	10,96
TOTAL FRANCE			**628 914 245,71**	**52,96**
IRLANDE				
CS ETF (IE) ON MSCI CANADA	CAD	136 574	20 772 742,55	1,75
iShares III PLC - iShares EUR Aggregate Bond UCITS ETF	EUR	1 451 007	151 990 661,64	12,79
iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc)	EUR	1 785 402	12 648 323,39	1,06
Xtrackers ESG MSCI Japan UCITS ETF 1C	EUR	882 917	14 310 760,19	1,21
TOTAL IRLANDE			**199 722 487,77**	**16,81**
LUXEMBOURG				
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI - UCITS ETF DR C	EUR	2 950 967	122 916 923,55	10,35
AMUNDI INDEX MSCI EUROPE - IE	EUR	19 030,09	39 758 234,93	3,35
AMUNDI INDEX MSCI JAPAN - IE	EUR	112,509	11 341 132,22	0,96
BNP PARIBAS EASY MSCI EUROPE SRI UCITS ETF	EUR	743 509	16 675 271,15	1,40
G FUND GBL INFL SHORT DURATION OCEUR	EUR	11 121,069	10 616 283,68	0,90
G FUND - WORLD REVOLUTIONS OC EUR	EUR	9 590,142	13 633 729,47	1,15
LYXOR UCITS ETF MSCI USA	EUR	262 523	96 439 031,66	8,12
Xtrackers MSCI Pacific ex Japan UCITS ETF 1CC	EUR	366 740	21 592 954,39	1,81
TOTAL LUXEMBOURG			**332 973 561,05**	**28,04**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 161 610 294,53**	**97,81**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 161 610 294,53**	**97,81**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
MSCI EMU FUT 1222	EUR	-1 720	2 989 735,00	0,25
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**2 989 735,00**	**0,25**
TOTAL Engagements à terme fermes			**2 989 735,00**	**0,25**
TOTAL Instrument financier à terme			**2 989 735,00**	**0,25**
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	-2 989 735	-2 989 735,00	-0,25
TOTAL Appel de marge			**-2 989 735,00**	**-0,25**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			**443 855 945,71**	**37,38**
Dettes			**-433 866 355,04**	**-36,54**
Comptes financiers			**15 981 154,25**	**1,35**
Actif net			**1 187 581 039,45**	**100,00**

Part GROUPAMA EQUILIBRE F	**EUR**	**2 414 714,708500**	**109,98**
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part M	**EUR**	**1,0000**	**809,86**
Part GROUPAMA EQUILIBRE Part R	**EUR**	**1,0000**	**96,53**
Part GROUPAMA EQUILIBRE N	**EUR**	**5 041 447,858400**	**182,88**

7. ANNEXE(S)

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EQUILIBRE

Part M, C - Code ISIN : FR0013321239

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Managementfrançais.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.

Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EQUILIBRE

Part R, C - Code ISIN : FR0013321221

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Managementfrançais.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).
Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.
Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.
Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.
Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EQUILIBRE
Part N, C - Code ISIN : FR0010013961
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).
Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises.
Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : 50% MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis).

Le FCP GROUPAMA EQUILIBRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs de la zone euro et de valeurs internationales majoritairement à travers l'investissement en OPCVM d'actions et de taux et, dans la limite de 10% de son actif net en titres vifs (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire).

Le FCP adopte un style de gestion active. Il sera en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR ou dans des OPCVM ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG.

Le gérant définit l'allocation tactique du FCP (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), des perspectives d'évolution des différentes classes d'actifs et du calibrage du couple risque/rendement.

Le FCP est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 8.
Le FCP peut présenter un risque de change notamment du fait de l'investissement dans des OPCVM pouvant eux-mêmes présenter un risque de change. L'exposition directe ou indirecte au risque de change vise un seuil maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition actions du FCP sera comprise entre 30% et 70% de son actif net.

La part des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 30% et 70% de l'actif net. Ces investissements, en titres vifs ou au sein d'OPCVM, porteront majoritairement sur des émissions de catégorie "investment grade" (catégorie d'investissement) ou estimées équivalentes par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 20% de son actif net, à des obligations à haut rendement (titres dits spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- (S&P / Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou estimés équivalents par la société de gestion).

Le FCP pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou droit européen jusqu'à 100% de son actif net.
Il pourra utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture et/ou d'exposition du portefeuille aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change dans une limite d'engagement d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 9h30, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 5, en raison de son exposition au risque de taux et au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.